

**Bulletin d'information**

**N° 39**

**Décembre 2017**



**Commune de  
Bietlenheim**

## LE MOT DU MAIRE

Chers Bietlenheimoisés,  
Chers Bietlenheimois,



**E**n cette période festive de fin d'année nous aspirons à nous retrouver au calme en famille ou avec nos amis. En effet après avoir assisté à la montée en puissance de cette agitation quotidienne d'avant les fêtes nous avons le besoin de souffler et de nous détacher du quotidien.

Que d'heures de perdues dans les interminables bouchons en augmentation croissante sans compter avec la pollution dont les conséquences se font ressentir sur notre état de santé au quotidien. Il appartient à tout un chacun de réagir et d'engager ce mouvement collectif visant à une plus grande responsabilité envers notre planète (réduction des déplacements et des consommations énergétiques, tri des déchets, etc...). Chacun peut et doit y contribuer.

Au niveau de la commune nous nous sommes engagés vers la réduction des pesticides et la réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public. Les premières lampes à LED ont été installées rue Kirchfeld, suivront celles de la rue Principale. Les réductions de consommation ont été chiffrées à près de 55 %.

Nous assistons aussi à la fin du ballet des bétonneuses et divers engins de chantier qui sont autant de signes d'une prochaine installation des nouveaux habitants de la rue des Pommiers. Je suis content qu'ils aient choisi de s'installer dans notre village et leur souhaite la bienvenue. S'ils souhaitent s'engager dans la vie associative, ils pourront prendre contact avec les présidents de nos deux associations, Monsieur Jean-Jacques **NETH** pour la pêche et Monsieur **Éric BOURGASSER** pour Bietlenheim Animation. Les ambiances y sont chaleureuses et permettent une mise en relation rapide.

L'année 2018 verra aussi la mise en place de la piste cyclable entre la commune de Bietlenheim et Weyersheim. Cet aménagement contribuera au rapprochement de nos deux villages, à la sécurisation des déplacements vers la gare et favorisera sûrement les promenades de village en village qui pourront désormais se faire en toute sécurité.

Je souhaite aussi renouveler mes remerciements à tous les membres du conseil pour leur soutien ainsi que pour les différents travaux effectués bénévolement pour la commune, sans oublier les conjoints et conjointes qui donnent de leur temps pour aider aux divers travaux de plantations, nettoyages divers, le fleurissement et la réalisation de diverses décorations.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de très agréables fêtes de Noël avec toutes celles et ceux qui vous sont chers, une très bonne santé et une bonne et heureuse année 2018.

**Scheni Winachte un e glecklichs nejes Jahr.**

P. KIEFFER



## Carnet de famille

### Naissances

Le 2 novembre 2017 est né Nolan **DJOUDI** de Karim **DJOUDI** et de **GAUTIER** Flavie.

### Mariage

Le 9 septembre 2017 a été célébré à Bietlenheim le mariage de Thomas Paul Jacques **SIX** et de Clémentine **CHAMPION**.



## Ils ont fêté leurs 70 ans

Monsieur **RITTER** Albert, né le 5 avril 1947

Madame **CREUTZ** Yvette, épouse **VIX** née le 29 décembre 1947



## Les décisions du Conseil municipal

### **Séance du 18 juillet 2017**

*Convention SDEA*

*Communauté de Communes de  
la Basse-Zorn - Rapport annuel  
eau - assainissement*

*Classement de parcelles du  
domaine privé de la commune  
dans la voirie publique  
communale*

*Arpentage*

*Indemnité de remise sur le  
produit de la chasse à répartir  
en vertu de l'ordonnance du  
17/04/1839*

*Création d'un emploi  
d'accompagnateur de bus  
scolaire*

### **Séance du 12 septembre 2017**

*Décision modificative*

*Approbation de devis*

*Rachat de parcelles*

### **Séance du 7 novembre 2017**

*Signature d'un bail  
emphytéotique*

*Indemnité de conseil  
Communauté de Communes de  
la Basse-Zorn - Rapport  
d'activités 2016*

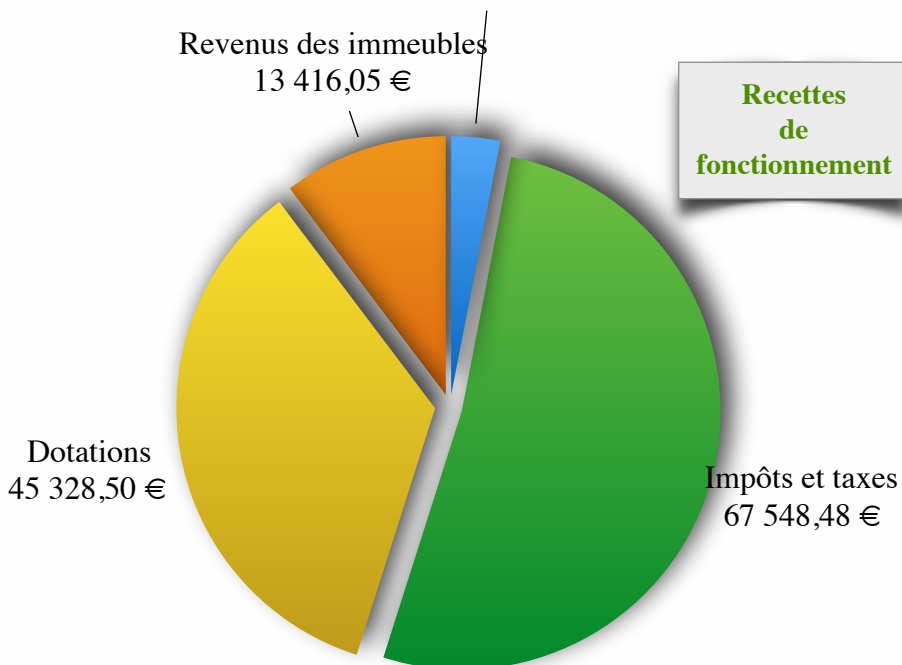
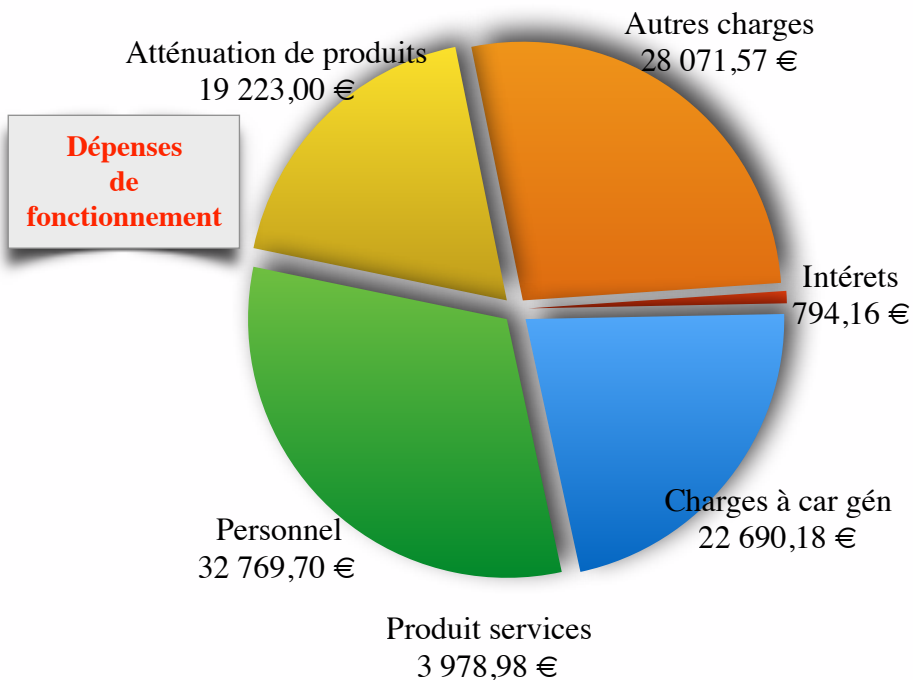
*SDEA - Rapport d'activité & de  
développement durable  
2013-2015/Perspectives  
2016-2018*

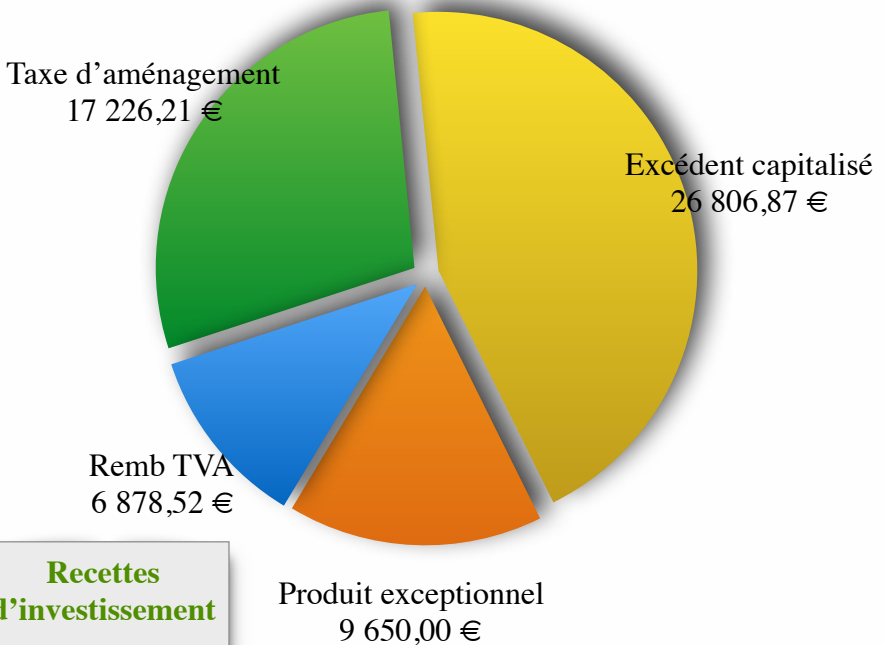
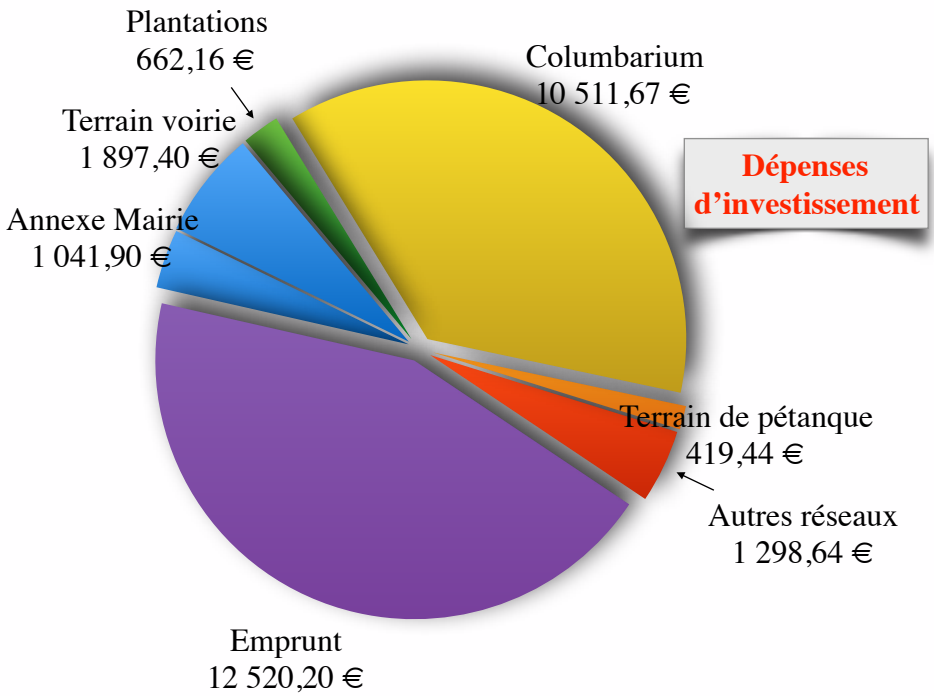
*Biens communaux -  
Actualisation des loyers*

*Les délibérations peuvent être  
consultées en intégralité à la  
mairie et sur le site internet  
de la commune : [http://  
bietlenheim.fr](http://bietlenheim.fr)*



## Les comptes au 12 décembre 2017





## Remplacement des lampes à gaz par des Leds

La commune a signé une convention TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) lui permettant de bénéficier d'un subventionnement de 80% (voir détails dans le bulletin précédent) des dépenses engagées pour le renouvellement de l'éclairage public. Objectif affiché : réduire les coûts des consommations électriques pour la commune et profiter du plan de soutien initié par le Gouvernement.

Pour bénéficier de cette subvention les travaux devaient encore être engagés avant fin 2017.

Pour des raisons de vétusté de l'éclairage public, les premiers remplacements ont débuté dans la rue Kirchfeld et vous l'aurez sûrement remarqué : l'éclairage est de bien meilleure qualité pour une consommation électrique moindre de près de 55 %.

Les travaux vont se poursuivre en 2018 au niveau de la rue principale.

Dans l'objectif de la sécurisation de l'intersection située entre la rue Principale et la rue Albert Schweitzer, un nouveau point d'éclairage sera installé sur un poteau existant.

Quelques données techniques à titre de comparaison entre les installations existantes et projetées rue Kirchfeld et Principale :

	Situation actuelle	Situation projetée
Puissance installée	2 725 kw	1 235 kw
Durée de vie des ampoules	6 000 heures	40 000 heures

## Cimetière : tri des déchets et travaux 2018

Le tri des déchets s'applique aussi au cimetière. En effet lors des plantations ou renouvellement des végétaux, nous sommes confrontés à des déchets divers tels que cagettes, pots en plastique, plastiques divers et les plantes qui ont fait leur temps. Afin de simplifier le travail de tri des personnes qui entretiennent les tombes familiales nous avons mis en place deux composteurs destinés à recueillir les végétaux et plantes diverses. L'objectif était de vous



mettre à disposition, après compostage, un terreau pour vos plantations. Une poubelle bleue devait recueillir les déchets plastiques divers. Force est de constater que malgré des informations de tri communiquées via divers supports, ces dernières ne sont pas respectées. On trouve des plastiques mélangés avec les végétaux et inversement et cette absence de tri, qui devait être fait au préalable, rend le compost inutilisable.

L'état des lieux n'est pas digne d'un cimetière et pour y remédier, je vous demande d'appliquer les consignes suivantes au courant de l'année 2018 :

- *Les déchets de plastiques divers devront être ramenés chez vous et mis dans vos poubelles respectives (couvercle bleu)*
- *Les 2 composteurs resteront en place pour tenter un nouvel essai de compostage des végétaux. Si nous devons y retrouver des déchets plastiques nous nous verrions contraints de les enlever définitivement et il sera demandé à chacun d'emporter la totalité de ses déchets.*

Je compte sur votre compréhension pour respecter ces consignes élémentaires. Courant 2018, le conseil municipal s'attachera au rajout de gravillons au niveau du cimetière et d'écorces sur la partie en friche située côté droit de l'église.



## Bail emphytéotique



La commune a décidé de mettre en place un bail pour l'église et le cimetière, propriété du Consistoire de Brumath, au prix de l'Euro symbolique pour une durée de 50 années. Le dossier est en cours de finalisation chez Maître **BIRY**, notaire à Weyersheim.

Cela nous permettra d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de diverses subventions pour de futurs travaux.

Le conseil a aussi engagé des réflexions pour instaurer la mise en place de concessions funéraires comme il est d'usage dans toutes les communes de la Basse-Zorn. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des détails de ce dossier.

## Les demandes d'autorisations d'urbanisme

10 octobre 2017

Maître Valérie **BIRY**  
Certificat d'urbanisme

7 novembre 2017

Mme **KIENTZ** Valérie  
Déclaration préalable

22 novembre 2017

M. et Mme **KIFFEL** André  
Déclaration préalable

Les travaux entraînant toute modification de l'aspect d'un bâtiment (y compris les ravalements de façade) doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire si la surface du projet dépasse **20 m<sup>2</sup>**.

Vous pouvez télécharger les formulaires d'urbanisme sur le site officiel de l'administration française « Service-Public.fr » à l'adresse suivante :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml?VUE=self>

## La marche de Solidarité

Cette année, c'est une brume matinale épaisse qui a accueilli les participants à la marche de la solidarité organisée par l'association Bietlenheim Animation le 1er octobre 2017. Après dissipation, les rayons du soleil caressant la campagne environnante ont permis aux 150 marcheurs foulant les parcours de 5 km et 10 km de découvrir des paysages divers et variés.

Les dons collectés d'un montant de 833,50 € ont été remis à M. Arnaud **SAINT DIZIER**, Directeur Adjoint de l'EHPAD La Grafenbourg à Brumath, le 26 octobre dernier. Ils serviront à la remise en état du matériel cinématographique, activité qui ravira les résidents de la maison de retraite.

Caroline **GROSS**



## Halloween : un évènement réussi

Organisée par l'Association Bietlenheim Animation la traditionnelle collecte de bonbons et friandises enregistre records sur records. Plus d'une quarantaine d'enfants du village et des communes voisines ont fait chauffer sonnettes et tambours pour collecter les précieuses friandises. Ainsi ce sont près de 84 kg de bonbons divers qui ont pu être collectés grâce à la générosité des habitants qui chaque année gâtent d'avantage les petites sorcières et diabolins.



Toute cette manne de friandises a été soigneusement partagée par les animatrices Aurélie **HINCKER**, Sandrine **MECKES** et Séverine **KAMMERER**. Au final chaque enfant a pu percevoir plus de 2 kg de délicieuses friandises.

La salle de la mairie a été très joliment décorée dans des couleurs orangées de circonstance et dans laquelle parents, accompagnateurs et enfants ont pu échanger autour d'un bon café et goûter offert par la commune et Madame Fabienne **GANGLOFF**.



### Le petit marché de Noël

Notre petit marché de Noël est le premier à se tenir sur le Territoire de la CCBZ (Communauté de communes de la Basse-Zorn). Il fait désormais partie de ces animations qui contribuent à l'attractivité de notre territoire. Celui de 2017 aura à nouveau tenu ses promesses : le bon vin chaud et la bonne soupe de pois préparés Didier **GRATHWOHL** ont conquis de nouveaux adeptes. Je n'oublierai pas les bons Bredle de Sonia **STENGEL**, les couronnes de l'Avent



de Margot **KRUMEICH** qui reverse intégralement le bénéfice de la vente à la paroisse ainsi que les différents stands avec de belles réalisations hautes en couleurs. Un grand merci à toutes et à tous. Votre engagement nous permet de vivre cet agréable moment de convivialité.

*Ne ratez pas le beau concert de Noël qui se tiendra à l'église le 22 décembre à 20 h 00.*



### Révision de la liste électorale

La révision annuelle de la liste électorale s'effectue entre le 1er septembre et le 31 décembre. Sont concernés :

- Les jeunes qui atteindront leur majorité au 28 février 2018 (l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans)
- les personnes présentes dans la commune et qui n'y seraient pas encore inscrites
- les nouveaux arrivants dans la commune.

Vous pourrez vous inscrire :

- En vous présentant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile
- En vous connectant sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

## Mission de surveillance des voies publiques

Suite à la recrudescence des problèmes de stationnements gênants ou illicites de véhicules constatés sur le territoire de la Communauté de communes, un Agent de Surveillance des Voies Publiques (ASVP) va être assermenté. Celui-ci sera chargé, à la demande et sous l'autorité de chacun des maires, d'assurer une mission de surveillance des voies publiques de la commune, à compter du premier semestre 2018. L'ASVP sera ainsi appelé à faire respecter la réglementation concernant l'arrêt et le stationnement des véhicules et pourra également vérifier l'affichage et la validité du certificat d'assurance sur les véhicules.

La démarche se veut d'abord préventive mais pourrait aussi conduire à une verbalisation en fonction de la gravité et de la gêne de l'infraction constatée.

A titre d'exemple, il peut s'agir de stationnement gênant (en double file, sur une piste cyclable, devant une bouche à incendie...), de stationnement sur places réservées (emplacement handicapé, emplacement de livraisons...), de stationnement sur passage piétons ou trottoir, d'absence de disque ou non-conformité de celui-ci en zone bleue, etc...





## Nouvelle procédure pour l'immatriculation des véhicules

De nouvelles dispositions sont désormais à prendre par les usagers : Depuis le 1er juillet le service d'immatriculation des véhicules (SIV) a été transféré de la Sous-Préfecture d'Haguenau -Wissembourg vers la Préfecture de Bas-Rhin. Les démarches s'effectueront par téléprocédure via le site internet [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

### Sont concernés :

- Les demandes de duplicatas
- Les changements d'adresse
- Les déclarations de cessions
- Les déclarations de non-gage

### Pour les autres démarches d'immatriculation telles que :

- Acquisition d'un véhicule en France : choisir un professionnel habilité sur le site : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)
- Acquisition d'un véhicule à l'étranger : déposer un dossier à la Préfecture du Bas-Rhin en vous rendant sur le site [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr) rubrique « prendre un rendez-vous »
- Pour demander un permis de conduire : effectuer la demande par téléprocédure : [www.permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr)

Tous les documents nécessaires peuvent être transmis de manière dématérialisée (données d'état civil, photo, signature et pièces justificatives)

Tous les renseignements sont disponibles sur le site de la Préfecture dans la rubrique « permis de conduire ».



## Le Conseil Départemental du Bas-Rhin soutient la vie associative

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a initié, fin 2015, la démarche participative des Assises de l'Engagement. Durant plus d'un an, près de 150 associations se sont impliquées aux côtés du Département afin de redéfinir les modes de partenariat et d'accompagnement, d'encourager et soutenir l'engagement, et d'aboutir à des solutions concrètes et très opérationnelles.

### QUELLES PRESTATIONS POUR LES ASSOCIATIONS ?

Le Conseil Départemental :

#### - **Accompagne les associations dans**

- Le montage de projet
- La recherche de financement
- La recherche de bénévoles
- La recherche de partenariat
- La communication : plateforme web dédiée  
[www.associations67.alsace](http://www.associations67.alsace)
- La recherche de formation spécifique (questions juridiques, techniques, règlementaires, etc)

#### - **Anime**

- Un réseau d'appui à la vie associative

#### - **S'appuie sur les associations pour construire les politiques départementales** au sein du Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie associative (CODEVA), instance consultative ad hoc au Conseil Départemental, représentant la diversité des associations bas-rhinoises.

### COMMENT ?

Prendre contact avec le conseiller vie associative de votre territoire : Marie-Dominique FEMIA - ([marie-dominique.femia@bas-rhin.fr](mailto:marie-dominique.femia@bas-rhin.fr))

### COMBIEN ?

Le service proposé est gratuit.



## L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle au service de la langue régionale



L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) a pour objectif de valoriser et de faire vivre l'alsacien et le platt, dans tous les domaines

de la vie : cercle familial, vie sociale, art et culture, municipalités, entreprises et également dans le cadre de manifestations et d'événements de grande envergure. C'est une structure financée par la Région et les deux départements alsaciens. Dans l'ambition de dynamiser la pratique et la visibilité de la langue régionale en Alsace et en Moselle, l'OLCA mène de nombreuses actions que vous pourrez découvrir sur son site internet [www.olcalsace.org](http://www.olcalsace.org) ; une mine d'informations à utiliser sans modération par les amoureux de la langue et de la culture régionales ou par ceux qui souhaitent les découvrir.

### **Vous avez des envies de sortie en alsacien et en platt ?**

Le site [www.friehjoehr.com](http://www.friehjoehr.com) dispose d'un agenda annualisé dont il est possible de choisir l'affichage (jour, semaine, mois ou liste). Cet outil a été conçu tant pour les organisateurs de manifestations que pour les personnes qui souhaitent sortir et se divertir en Alsace ou en Moselle.

Ce programme recense les manifestations organisées dans le cadre du Friehjoehr (de mars à juin), mais aussi les événements proposés tout au long de l'année et qui ont trait à la langue et à la culture régionales.

### **Vous avez envie de transmettre l'alsacien ?**

Vous voulez jouer, bricoler, chanter, lire, rire en alsacien avec les enfants ou de découvrir des spectacles et contes bilingues ?

Quel que soit votre âge, vous trouverez une multitude d'activités sur le portail [www.lehre.olcalsace.org](http://www.lehre.olcalsace.org).

Les publications sont disponibles en téléchargement gratuit et en version sonore. Vous pourrez également commander en ligne.

Si vous désirez de plus amples renseignements, nous sommes à votre disposition.

**'s Sprochàm't Elsàss-Mosel steht in àlle zuer Verfügung.**

## CONCOURS DE CHANSON « D'STÏMME »

Vous chantez en alsacien ou en platt ? L'OLCA et France Bleu  
Elsass vous proposent de dévoiler votre talent à des  
professionnels. Informations et inscription sur  
[www.olcalsace.org](http://www.olcalsace.org) avant le 15 janvier 2018.



OLCA – 11a rue Edouard Teutsch  
67000 Strasbourg  
Tél. 03 88 14 31 20  
[info@olcalsace.org](mailto:info@olcalsace.org)  
[www.olcalsace.org](http://www.olcalsace.org)

### Conciliateur de justice

Les différends peuvent le plus souvent être réglés à l'amiable grâce à la médiation d'un conciliateur de justice. Sa mission consiste à rétablir le dialogue entre les parties afin de trouver la meilleure solution à mettre en œuvre en cas de litige. Vous pourrez faire appel à ses services pour :

- Des litiges liés à la consommation
- Des impayés
- Des malfaçons de travaux
- Des différends entre propriétaires et locataires
- Des problèmes de voisinage...

Son champ d'intervention ne comprend pas :

- Le règlement des litiges civils (ceux qui sont soumis à une rectification judiciaire ou administrative) ;
- Les droits de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc..) qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales ;
- Les conflits avec l'administration.

Personne à contacter : M. Michel **BECKER**

Tél. : 06 82 16 44 01

Mail : [michel.becker@conciliateurdejustice.fr](mailto:michel.becker@conciliateurdejustice.fr)

En cas de besoin, la mairie peut vous mettre à disposition une salle de réunion.

## Généalogie

A l'occasion d'une de mes visites à Mme **FICHTER** nous avons abordé le thème de la généalogie qui constitue une de ses passions favorites.

J'ai pu mesurer cet époustouflant travail de titan qu'elle a réalisé, consistant à assembler minutieusement les strates des différentes familles de Bietlenheim. C'est un travail de mémoire inestimable qu'elle a entrepris pour notre commune et je l'en remercie très chaleureusement.

Voici quelques lignes dans lesquelles elle nous fait partager une petite facette de cet énorme travail. Je verrai dans un second temps avec elle comment le partager avec vous. Mme **FICHTER** :

*« Aujourd'hui la généalogie est un des passe-temps favoris des Français : quels sont mes ancêtres ? Quels métiers exerçaient-ils ? d'où venaient-ils ?*

*Pour faciliter les recherches des natifs de Bietlenheim, nous avons eu l'idée de reconstituer les familles de ce village : Mme **HAFFNER** et ses élèves ont relevé tous les événements tels que les naissances (N) - mariages(M) – décès(D) et état civil après 1793, moi-même en relevant les **N et M avant 1793** dans les registres paroissiaux de Geudertheim .*

*J'ai ensuite repris ces données pour reconstituer les familles, aidée par Mme **GROSS** Michèle pour vérifier et corriger d'éventuelles erreurs. Ainsi chacun de vous, à partir d'un ancêtre connu, pourra remonter facilement toute sa lignée.*

*La généalogie est un vaste jeu de piste, avec ses impasses, ses énigmes à résoudre, ses déceptions, mais aussi des joies quand on retrouve un maillon manquant dans la chaîne ! Alors soyez curieux, cherchez et faites-vous plaisir !*

*Pour les curieux : tous les actes peuvent être consultés sur internet : taper **ADELOCH 67**, puis Bietlenheim ou Geudertheim ».*

# grand-parents

le grand-père

la grand-mère



Charles Mélanie



Clément Noémie

la tante

l'oncle

le père

la mère

# parents



Delphine



Paul



Gabriel



Nathalie



Jacques



Julie

le frère

la sœur

le cousin

la cousine

# enfants



Julien



Dorothée



Jérôme



Germaine



# Qualité de l'eau potable à Bietlenheim



Pôle Santé et Risques Environnementaux

Courriel : [ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr)

Téléphone : 03 88 76 79 86

PLV n° 06700162382

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>Mesures de terrain</b>						
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'air	10,9	°C				
Température de l'eau	12,2	°C				25
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,3	unité <ph< td=""> <td></td> <td></td> <td>6,5</td> <td>9,0</td> </ph<>			6,5	9,0

PLV n° 06700162382

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>Analyse laboratoire</b>						
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Coloration après filtration simple	<2,5	mg/L Pt				15,0
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélobométrique NFU	0,32	NFU				2,0
<b>MINERALISATION</b>						
Conductivité à 25°C	676	µS/cm			200	1100
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
Ammonium (en NH4)	0,01	mg/L				0,1
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	2	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		

## Conclusion sanitaire

Eau destinée à la consommation humaine répondant aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

Strasbourg, le 27 septembre 2017

Pour le Directeur Général,  
L'ingénieur d'études sanitaires

Hervé CHRETIEN

## Votre député Vincent THIEBAUT



"Élu député de votre circonscription du Bas-Rhin, la responsabilité que vous m'avez confiée est grande. C'est avec motivation et humilité que je porte cette charge en étant le représentant de toutes et de tous.

Avec le Président Macron et la majorité, nous appliquons notre programme ; un nombre important de lois ont été adoptées pour réparer la France : réforme de la fiscalité, du Code du travail, moralisation de la vie publique, sortie de l'état d'urgence et

d'autres sont en cours - les réformes de l'apprentissage, de la formation ou encore de l'assurance chômage, ...

Dès mon élection, j'ai souhaité être au plus près de vous tous. En 2018, grâce à l'appui du maire de votre commune, je ferai, avec mon équipe, des permanences dans votre localité.

Au service des citoyennes et des citoyens, je suis intervenu auprès des autorités pour le bien des habitants, des associations, des acteurs économiques et des communes de notre circonscription.

Au service de l'Alsace, dans le cadre d'une décentralisation territoriale rénovée, j'agis pour définir les nouveaux contours institutionnels et ses futures compétences.

Tout au long de mon mandat, je souhaite vivement que notre coopération se transforme en co-construction pour le bien de nos territoires et de notre pays.

Dans un monde où tout va plus vite, il est important de savoir apprécier la fin d'année, ces moments particuliers et privilégiés où l'on se retrouve avec ses proches et sa famille.

*Ici, Je veux vous souhaiter à tous de très belles fêtes et pour l'année 2018 bonheur, santé, joies et réussites."*

Vincent **THIEBAUT** 1, Place de Neubourg 67500 HAGHENAU

Mardi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00

Lundi et samedi sur RDV

Tél. 03 88 93 90 50 Mail : [contact@vincentthiebaut.fr](mailto:contact@vincentthiebaut.fr)

Site internet : <http://vincentthiebaut.fr/>



Nous vous souhaitons une Bonne et Heureuse Année 2018. Qu'elle vous apporte joie et bonheur tout au long de l'année.

À travers notre mission au sein du Conseil Départemental, nous nous investissons afin de contribuer, à notre manière à votre bien être quotidien.

L'année 2018 sera marquée par le début de la réalisation pratique et concrète des innovations préparées depuis 2015, et nécessaires pour poursuivre les développements essentiels.

Le dynamisme du laboratoire d'innovation sociale et économique mis en place par le département, et son ouverture sur l'Europe, permettront de conforter la force de nos territoires, et plus largement, la spécificité de l'Alsace.

Que vous soyez jeunes et moins jeunes, nous sommes à vos côtés dans les domaines aussi différents que l'emploi, l'autonomie, le handicap, le monde associatif et la vie des collègues.

En 2018, nous poursuivrons nos efforts aux côtés des élus locaux, pour que nos communes restent attractives pour leurs habitants, à tous points de vue. N'hésitez pas à nous contacter.

### **A guedi Rutsch, un a glecklich's Nejes Jahr.**

Vos conseillers départementaux,  
Christiane **WOLFHUGEL**

et

Étienne **WOLF**

## Quelques numéros de téléphone bien utiles

Pompiers : 18  
 À partir d'un portable : 112  
 Centre antipoison :  
 03.88.37.37.37

S.A.M.U. : 15  
 Gendarmerie : 17  
 S.O.S. mains : 03.88.14.42.57

**La Mairie à votre service : Tél. 03.88.51.12.04**

**E mail : [BIETLENHEIM@wanadoo.fr](mailto:BIETLENHEIM@wanadoo.fr)**

**Site internet : <http://bietlenheim.fr>**

Permanence Maire ou Adjoint : mardi de 20 h 00 à 21 h 00

M. **KIEFFER** Patrick, Maire

M. **GANGLOFF** Christian, Adjoint au Maire

M. **BOURGASSER** Éric, Adjoint au Maire

Ouverture du Secrétariat : M. **GAND** Daniel

Le mardi de 18 h 00 à 21 h 00 et le mercredi de 10 h 00 à 12 h 00

HORAIRES DES DÉCHETTERIES		Du 1er avril au 31 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
<b>Lundi</b>	GRIES	14 h 00 - 18 h 00	13 h 00 - 17 h 00
	WEYERSHEIM	14 h 00 - 18 h 00	13 h 00 - 17 h 00
<b>Mardi</b>	GEUDERTHEIM	9 h 00 - 12 h 00	10 h 00 à 12 h 00
	WEYERSHEIM	14 h 00 - 18 h 00	13 h 00 à 17 h 00
<b>Mercredi</b>	GRIES	9 h 00 - 12 h 00	10 h 00 - 12 h 00
	WEYERSHEIM	14 h 00 - 17 h 00	14 h 00 - 17 h 00
<b>Jeudi</b>	GRIES	9 h 00 à 17 h 00	10 h 00 à 17 h 00
	WEYERSHEIM	14 h 00 - 17 h 00	14 h 00 - 17 h 00
<b>Vendredi</b>	GEUDERTHEIM	14 h 00 - 17 h 00	14 h 00 - 17 h 00
	WEYERSHEIM	9 h 00 - 12 h 00	10 h 00 - 12 h 00
<b>Samedi</b>	GEUDERTHEIM	14 h 00 - 19 h 00	13 h 00 - 17 h 00
	WEYERSHEIM	14 h 00 - 19 h 00	13 h 00 - 17 h 00
	GEUDERTHEIM	8 h 00 - 12 h 00	9 h 00 - 12 h 00
	WEYERSHEIM	13 h 00 - 18 h 00	13 h 00 - 17 h 00
<b>Samedi</b>	GEUDERTHEIM	8 h 00 - 12 h 00	9 h 00 - 12 h 00
	WEYERSHEIM	13 h 00 - 18 h 00	13 h 00 - 17 h 00
	GRIES	8 h 00 - 12 h 00	9 h 00 - 12 h 00
	WEYERSHEIM	13 h 00 - 18 h 00	13 h 00 - 17 h 00
<b>Samedi</b>	WEYERSHEIM	9 H 00 à 17 h 00	10 H 00 à 17 h 00



## Réflexe en cas d'accident sur une canalisation GRTgaz



- En cas d'accident sur une canalisation, voici les effets possibles :
  - Projections de terre, pierres et autres éléments présents dans le sol,
  - Bruit intense,
  - Déflagration (onde de surpression avec dégâts significatifs associés de type bris de verre),
  - En cas d'inflammation, intense chaleur émise par le rayonnement de la flamme.
- En cas d'accident sur une canalisation de transport de gaz haute pression, nous vous rappelons les règles de conduite à tenir :

### **SANS** fuite apparente :

- Même si seul le revêtement semble touché, ne remblayez pas. La canalisation est fragilisée et peut se détériorer rapidement en fonction des conditions d'exploitation.
- Prévenez GRTgaz, au numéro d'urgence du Centre de Surveillance Régional.



NUMERO D'ALERTE

- Attendez l'arrivée des techniciens de GRTgaz qui se déplaceront pour expertiser les dégâts et prendre les premières mesures.

### **AVEC** fuite apparente :

- Ne tentez pas de stopper la fuite
- En cas d'inflammation, ne tentez pas d'éteindre la flamme
- Interrompez les travaux, coupez les moteurs des engins et interdisez toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite,
- Eloignez toute personne du lieu de la fuite,
- Téléphonnez immédiatement aux pompiers, gendarmerie, police,
- Puis téléphonez au n° d'urgence vert précisé sur votre compte rendu de chantier, 24h/24 et 7 jours/7, ou au numéro du Centre de Surveillance Régional



NUMERO D'ALERTE

- Attendez à distance la venue des secours et des techniciens de GRTgaz.

**Le numéro vert indiqué sur cette page est un numéro d'urgence**

**Il n'est à utiliser qu'en cas d'accident.**